



Rachat de soulte suite à une separation

Par **jean113**, le **15/01/2015** à **10:08**

Bonjour,

Je suis actuellement en pleine séparation avec ma compagne, pacsés depuis 2009, 2 enfants.

Nous avons achetés un bien en 2013, et je souhaite garder cette maison.

Nous l'avons payés 360 000€ (frais de notaires inclus): Apport Mr 180 000€ + Apport Mme 0€ + Crédit commun de 180 000€ (90000 chacun)

Lors de l'acte notarial de l'achat de la maison, les parts étaient donc de 75 % pour monsieur et 25% pour madame

La valeur de la maison est aujourd'hui de 340 000€

Il nous reste à rembourser 160 000€ de crédit

1/ Ma question est, quel est le montant du rachat de soulte que je dois donner à ma compagne pour garder cette maison, en tenant compte bien sur des apports de chacun lors de l'achat (75/25%) ?

2/ Quel serait serait montant de cette soulte si il n'y avait plus les 160 000€ de crédit à rembourser (en imaginant que je les rembourse par anticipation dès aujourd'hui suite a l'heritage que j'ai reçu du décès de mon père) ?

Je vous remercie par avance pour votre reponse

Cordialement